



LES ARCHERS DU LAC

REGLEMENT INTERIEUR

Approuvé par l'Assemblée Générale du 18/09/15,
Modification approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/11/2015

PREAMBULE

L'adhésion au club suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement intérieur qui pourra être revu à tout moment.

Comme toute association, notre club ne peut pas vivre par les seules actions des membres du bureau. Le paiement de la licence et de la cotisation annuelle permet d'acquérir le statut de « membre actif » et de participer activement à l'ensemble des actions quotidiennes ou ponctuelles qui font la vie de notre association : (mise en place et enlèvement des cibles, nettoyage du gymnase ou du terrain après les tirs, entretien du matériel, son transport éventuel, participation à l'organisation des concours, recherche de lots pour tombola, etc.).

SIEGE SOCIAL

Le siège social de l'association est domicilié à l'adresse du domicile du Président :
57 chemin du Moriot, 38490 LE PASSAGE

LIEU D'EXERCICE DE L'ACTIVITE :

Tir en salle : Salle des Cèdre, rue principale, 38850 CHARAVINES
Tir sur cibles extérieure et parcours nature : Lieu dit « La Chataigneraie », montée du calvaire, 38850 CHARAVINES

LICENCE

Elle est obligatoire. Elle est à prendre dès le mois de septembre pour les archers anciens et dès leur adhésion définitive pour les nouveaux. Elle assure l'adhésion à la FFTA et comprend l'assurance responsabilité civile indispensable à la pratique de ce sport.

Le montant de la licence étant déterminé par la Fédération et la Ligue, elle ne peut être remboursée en cas de départ ou de démission. Toutefois, après une adhésion postérieure au mois de mars, la licence découverte se substitue à la licence proprement dite mais ne permet pas de participer à des compétitions officielles.

COTISATION ANNUELLE

Conformément à la loi de 1901, la cotisation est payable d'avance et pour l'année entière. La cotisation est payable spontanément. Le trésorier n'a pas pour tâche de quêmander le paiement. Tout retard anormal pourra être sanctionné par l'exclusion du club.

NOUVEAUX ARCHERS

Trois séances gratuites permettront aux nouveaux archers de savoir si cette discipline leur convient, avant d'adhérer au club. Séances pendant lesquelles ils sont néanmoins assurés pour leur responsabilité civile, conformément au règlement de la Fédération. Un exemplaire des statuts et du règlement intérieur sera affiché au gymnase. Le règlement intérieur sera remis à tout membre adhérent à l'occasion de sa première adhésion et après toute nouvelle modification du texte.

Si l'archer est mineur, une autorisation sera fournie par les parents ou représentant légaux. Le club prête aux nouveaux archers un arc d'initiation Il est toutefois demandé de se pourvoir assez rapidement en petit matériel et d'acheter ses flèches. Le club met à votre disposition des kits initiations à des prix très compétitifs. Les arcs seront prêtés le temps de l'initiation une saison non renouvelable.

Avant de déposer leur enfant sur le site d'entraînement, les parents doivent s'assurer que leur enfant est pris en charge par un responsable du club (membre dirigeant ou entraîneur). De même, à la fin de l'entraînement, les parents devront être à l'heure pour récupérer leur enfant. Le club dégage totalement sa responsabilité en cas de retard des parents. Les parents sont priés de consulter le panneau d'affichage et de venir chercher leur enfant dans l'enceinte même du gymnase

DEMISSION

Elle sera notifiée par écrit au Président et ne donne pas lieu à remboursement de cotisation et de licence.

CERTIFICAT MEDICAL

Il est obligatoire pour tout archer qui pratique et obligatoire pour obtenir sa licence. Il doit y être mentionné l'indication suivante : « Ne présente pas de contre-indications apparentes à la pratique du tir à l'arc en compétition »

SECURITE

La flèche est un projectile. Elle peut blesser, voir tuer. Il est donc important que chacun est une conscience aigüe du danger.

PAS DE TIR

Chaque séance se déroule sous la responsabilité d'un entraîneur ou d'un archer confirmé qui a toute autorité pour faire respecter les règles de sécurité et de bienséance. Aucun arc ne peut être armé ni aucune flèche sortie du carquois tant que quelqu'un se trouve devant le pas de tir. L'archer ayant tiré ses flèches, cède sa place et dépose son arc derrière le pas de tir. A la fin des tirs, le pas de tir doit être vide, le responsable de la séance doit alors prononcer à haute et intelligible voix le mot « FLECHE », ce qui donne l'ordre d'aller aux cibles. On ne tirera pas plus de six flèches par volées, sauf à la demande de l'entraîneur. Il est recommandé aux archers de ne pas s'attarder à discuter pendant le tir, et en cas d'affluence, de former deux vagues qui se succéderont.

Le matériel collectif tel que les élastiques d'échauffement, palettes, brassards ou autres accessoires doivent être remis en place après utilisation. Les flèches personnelles doivent être marquées sur le fût et non sur les plumes au stylo indélébile (règlement de la FITA)

Après utilisation, les blasons et matériels seront rangés soigneusement dans l'endroit prévu à cet effet.

COMPORTEMENT

Chacun sera très discret sur le pas de tir et en attente de tir. L'«archerie» est un sport d'adresse et de concentration et cette dernière ne peut être obtenue qu'au moyen de calme et de relatif silence pendant

les tirs. Tout comportement jugé dangereux donnera lieu à des sanctions qui peuvent aller jusqu'à la décision d'exclusion temporaire ou définitive du pas de tir, voir du Club. Bien entendu, ceci ne doit pas conduire à la morosité; la décontraction est même recommandée entre chaque volée.

La présence des parents dans le gymnase pendant les cours est acceptée avec plaisir. Néanmoins, leur présence doit être discrète. A aucun moment ils ne doivent s'immiscer ou intervenir dans les cours sauf en cas de danger imminent non perçu par l'entraîneur.

L'utilisation des matériels par les enfants ou adultes (Frères, sœurs, amis) non licenciés est interdite. Leur présence doit également être discrète.

INITIATION

Les horaires sont inscrits sur les panneaux d'affichage du Gymnase de la salle des Cèdres

FLECHES DE PROGRESSION

Dans la mesure du possible, les épreuves seront planifiées par les entraîneurs. Le calendrier sera affiché. Les plumes ou les flèches obtenues seront remises lors de la Saint Sébastien,

ENTRAINEMENT

Voir les horaires sur le panneau d'affichage ou sur le site :

<http://archersdulaccharavines.sportsregions.fr/>

La première partie de l'entraînement se fait au rythme des débutants, aux ordres de l'entraîneur. Les archers confirmés suivent quelque soit le nombre de flèches tirées

Le tir à l'arc est un sport à part entière et une discipline olympique. Comme pour toute activité sportive l'entraînement doit se faire en tenue de sport ou en « Tenue Club » (voir paragraphe suivant « TENUE ». Dans le gymnase, les chaussures de sport propres sont obligatoires (éviter les semelles noires). Les vêtements amples et flottants sont déconseillés.

En période estivale, l'entraînement se déroule sur le terrain extérieur au lieu-dit La Chataigneraie. Pour les adultes licenciés, ce terrain est accessible en permanence, pour les mineurs, en dehors des heures d'entraînement, ils devront être accompagnés obligatoirement par un parent qui sera responsable de la sécurité.

STAGES et PARTICIPATION aux événements du club

Les archers sont invités à prendre connaissance des projets éventuels et événements qui marquent la vie du club et qui sont affichés au tableau prévu à cet effet.

La fête de la St Sébastien (patron des archers) est un rendez-vous annuel important pour le club. La participation de tous à ce moment convivial est fortement recommandée.

Dès que leur connaissance et technique de l'arc est suffisante, le club encourage les archers jeunes ou moins jeunes, à se former pour passer les examens d'entraîneur niveau 1 et 2 ou d'arbitrage

TENUE

La tenue blanche (maillot, short, pantalon ou jupe) ou la tenue du club sont de rigueur pour la participation aux compétitions individuelles. Le club proposera l'achat de la tenue de club aux nouveaux archers. Pour les compétitions par équipe la tenue de toute l'équipe doit être uniforme y compris le coach.

DROIT A L'IMAGE

Chaque membre des Archers du Lac devra signer une autorisation de son droit à l'image afin de pouvoir être pris en photo pour une publication sur notre site, dans la presse ou tout autre support écrit ou visuel. Cette autorisation sera à remettre avec la demande de licence.

REGLEMENT POUR LES COMPETITIONS

PARTICIPATION AUX CONCOURS

Le projet sportif du club est d'amener chaque débutant à un niveau suffisant pour pouvoir participer à sa première compétition en fin de saison salle. Cette première compétition sera planifiée avec l'entraîneur. Tout archer du club aura également à cœur de défendre les couleurs des « archers du Lac » tant par sa performance que par son comportement, dans les meilleures traditions de l'archerie.

FRAIS D'INSCRIPTION :

Les frais d'inscription des compétiteurs aux championnats individuel de ligue et de France sont pris en charge par le club.

FRAIS DE DEPLACEMENT aux championnats de France ou Ligue.

Pour les championnats individuels de France ou de ligue la prise en charge des frais de déplacement des compétiteurs se fera dans la limite d'un plafond défini chaque année par le Bureau Directeur.

Signé par l'archer : « Lu et accepté » Nom, Prénom, signé et daté, (+ signature de la personne exerçant l'autorité parentale pour les mineurs)